

**DÉCHARGE PARENTALE VACANCES ANNÉE 2025**

La présente décharge étant valable pour une année scolaire, nous vous demandons de bien vouloir nous informer de tous changements en cours de l'année (autorisation de sortie, problèmes médicaux...)

Je, soussigné(e)autorise mon enfant.....
à participer aux activités du programme **ATOUT SPORTS VACANCES**.

CONDITIONS GÉNÉRALES

J'atteste sur l'honneur que l'enfant nommé ci-dessus n'a pas de contre-indication de santé relative aux activités **ATOUT SPORTS VACANCES**. En l'absence de certificat médical, je décharge et libère de toute responsabilité la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, en cas d'incident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception, et déclare renoncer à tout recours à son encontre.

Je vous signale, concernant mon enfant, les allergies et contre-indications suivantes :

.....

Dans ce cas, le Service Sports et Jeunesse se réserve le droit de me demander un certificat médical, datant de moins de 3 mois, d'absence de contre-indication à la pratique de l'activité.

En cas d'accident survenu à mon enfant, j'autorise le responsable des animations à prendre toute disposition, et notamment à lui faire donner tous les soins et/ou pratiquer toute intervention chirurgicale urgente en cas de nécessité constatée par un médecin. Je suis informé(e) qu'il est recommandé d'être assuré en responsabilité civile (individuelle accident)

Autorisation parentale :

J'autorise mon enfant à se rendre au domicile familial par ses propres moyens après le fin des activités. **OUI** **NON**

Autorisation de publication :

J'autorise la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon, à utiliser, publier et diffuser les propos et l'image de mon enfant sur les différents supports de communication de la ville (papier, internet) à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

OUI **NON**

**Autorisation de transport :**

J'autorise mon enfant à effectuer les trajets liés à son activité sportive au sein de la ville de Sainte-Foy-lès-Lyon et sur sites extérieurs, dans tout véhicule, qu'il soit conduit par une personne du service des sports ou à titre de transporteur professionnel.

OUI NON **Les Prestations :**

Possibilité de rajouts si disponibilité, **24H avant les activités**. Aucune modification ne sera acceptée après le début des vacances scolaires.

Téléphone Portable :

L'utilisation du portable est strictement interdite sur le temps d'activité. Elle sera possible hors temps de pratique pour le groupe Ados 12 ans et plus avec l'autorisation de la responsable de l'École Municipale des Sports.

Dans le cas où le programme ne pourrait être tenu (contraintes sanitaires, météorologiques) le service des sports se réserve de modifier, d'adapter et/ou d'annuler des activités. Une information spécifique vous sera communiquée par le service.

EN CAS D'ABSENCE SEUL UN JUSTIFICATIF MÉDICAL PERMET UN REMBOURSEMENT DE L'ACTIVITÉ.

Signature :
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le